

INRAP : nouveau préavis de grève intersyndical

Préavis de grève reconductible pour l'ensemble des agents de l'Inrap du 1er au 31 mai 2021 de 0 à 24 heure.

Par la présente, les organisations représentatives de l'Inrap renouvellent le préavis de grève reconductible concernant l'ensemble des agent.es de l'Inrap déposé par les organisations représentatives du personnel en date du 22 février 2021 pour la période du 2 au 26 mars, puis le 25 mars pour la période du 27 mars au 30 avril.

Les textes réglementaires prévoient une obligation de négociation, pendant la durée du préavis, entre les organisations syndicales et l'administration employeur. Malgré cela aucun.e représentant.e de l'administration n'a reçu les organisations syndicales, ni avant, ni le 16 mars dernier, jour d'actions à Paris et dans les régions. C'est la première fois depuis 20 ans que l'administration ne nous reçoit pas dans ce cadre. Aussi, nous protestons face à ce déni du dialogue social.

Loin de prendre en compte la situation dans l'établissement et la mobilisation massive des agent.es, aucune réponse n'a été apportée à leur légitime attente concernant le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de la gestion RH et d'activités. En conséquence et par la présente, les organisations syndicales représentatives de l'Inrap reconduisent le préavis de grève reconductible sur les revendications suivantes :

- Une revalorisation indiciaire, avec une augmentation

salariale fixe mensuelle beaucoup plus conséquente, dans un cadre de négociations fiabilisé entre le ministère et les représentants du personnel (calendrier pluri-annuel, voies et moyens).

- l'inspection de l'Inrap par l'IGAC, notamment sur la gestion RH des agent.es CDI

comme CDD et les départs d'agent.es de l'établissement. Concernant la négociation salariale, après presque un an de silence, les deux dernières réunions (18/01 et 14/04/21) se sont soldées par un désaccord sur l'unique scénario indemnitaire proposant un niveau dérisoire de la revalorisation en valeur absolue et aussi par rapport aux écarts importants, constatés par l'administration elle-même, entre les rémunérations des agents de l'Inrap et ceux de la filière recherche du ministère.

Les organisations syndicales demandent, d'une seule voix, la revalorisation des grilles indiciaires pour tous les agents et la déclinaison des mesures issues de PPCR dans le respect du statut des agents de l'Institut. Nous souhaitons que cette concertation fasse l'objet d'échanges formalisés entre le ministère et les représentants du personnel, notamment en matière de délais, de méthode, de calendrier de négociation et de moyens...

Par ailleurs, l'absence de réponse de la part du ministère de tutelle aux différents courriers et alertes que nous vous avons adressés ces derniers mois fait monter l'incompréhension chez les personnels quant à la nécessité d'inspection de l'établissement confronté aux graves problèmes que pose sa gestion actuelle.

Nous pointons avant tout la gestion désastreuse des agents CDI comme CDD (paies incomplètes ou absentes, contrats envoyés aux CDD bien après le démarrage de la mission, absences de réponses et de résolutions de nombreux problèmes qui affectent les agents sur des thèmes variés...). Nous pointons aussi les causes et conditions de départs d'agents.

Afin de permettre aux agent.es de défendre leurs droits à une rémunération au moins égale à celle d'autres agent.es du ministère, pour améliorer leurs conditions d'activités et de carrière, l'intersyndicale Inrap reconduit le préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du 1er au 31 mai 2021, pour l'ensemble des personnels de l'Inrap.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Les représentants de l'intersyndicale Inrap,
SGPA CGT- Culture SUD Culture Solidaires SNAC-FSU CNT-
CCS